

Initiatives du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation en matière de lutte contre l'antibiorésistance

(Mise à jour 2024-2025)

- En 2024-2025, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a poursuivi la récolte des [registres des ventes des prémélanges médicamenteux et des aliments médicamenteux](#) des meuneries fabricantes et distributrices, conformément au [Règlement sur les prémélanges médicamenteux et les aliments médicamenteux destinés aux animaux](#) (chapitre P-42, r. 10). Parallèlement, il a collaboré avec les meuneries afin d'assurer la validité et la qualité des données transmises.
- Le MAPAQ a bonifié le [rapport interactif](#) du Programme québécois d'antibiosurveillance vétérinaire en y ajoutant les résultats d'antibiorésistance obtenus chez les chiens, les chats et les chevaux. Ces espèces s'ajoutent à celles déjà couvertes dans le rapport, soit les volailles, les porcins, les bovins, les petits ruminants, les poissons et les abeilles.
- Proposé par le MAPAQ, le projet de loi n° 70, *Loi modifiant la Loi sur la protection sanitaire des animaux* (chapitre P-42), est entré en vigueur le 8 octobre 2024. Les modifications apportées à la loi permettent au gouvernement québécois de répondre plus efficacement aux situations d'urgence sanitaire, de se doter de méthodes d'intervention bonifiées pour faire face aux nouveaux enjeux en santé animale et de mieux lutter contre l'antibiorésistance, et ce, en vue d'assurer une meilleure protection de la santé animale et de la santé publique ainsi que de préserver la santé économique du secteur bioalimentaire.
- Le MAPAQ a poursuivi son financement alloué à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal afin que d'autres espèces soient ajoutées dans l'application Firstline destinée aux médecins vétérinaires prescripteurs du Québec. Les lignes directrices portant sur les chiens, les chats et les équins sont actuellement disponibles dans l'application, alors que les recommandations en lien avec les espèces d'élevage sont en cours d'élaboration.
- Dans le cadre d'une mesure visant à renforcer la capacité des établissements vétérinaires à attirer et à retenir la main-d'œuvre et à assurer une prestation de services en continu aux producteurs agricoles, le MAPAQ a déboursé un total de 452 650 \$ en aide financière à 11 cliniques vétérinaires parmi les 16 admissibles. Cette mesure s'adresse aux établissements vétérinaires fragiles qui fournissent des services admissibles à des producteurs agricoles de leur région.

- En 2024-2025, le MAPAQ a accordé 3 844 080 \$ en aide financière pour de l'accompagnement vétérinaire dans les élevages de production animale dans le cadre du Programme intégré de santé animale du Québec. Cet accompagnement se traduit notamment par de la sensibilisation auprès des producteurs en ce qui a trait à l'usage judicieux des antibiotiques, à la réalisation de bilans de santé et à la mise en place de plans de biosécurité dans les élevages.
- Le MAPAQ et ses partenaires ont poursuivi leur collaboration afin d'élaborer une stratégie conjointe de lutte contre l'antibiorésistance chez les animaux destinés à la consommation. Cette stratégie visera, notamment, l'atteinte de cibles chiffrées de réduction des quantités d'antibiotiques vendus et utilisés à l'échelle du Québec.
- Un comité tripartite regroupant le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et le MAPAQ a été mis en place. Ce comité a pour premier objectif d'établir un lieu de partage d'information et d'échange entre ces trois ministères en vue d'explorer les possibilités de collaboration dans le domaine de l'antibiogouvernance.